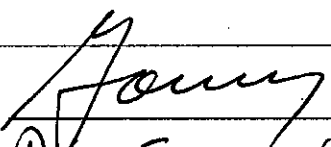
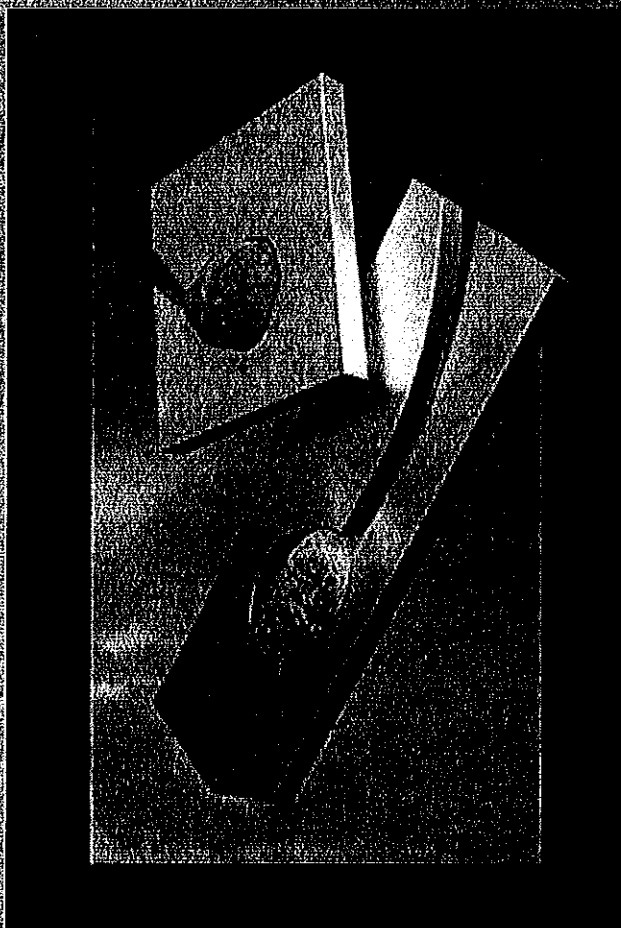



MANUEL DE GESTION

Sujet : POLITIQUE CULTURELLE	Section : SE-300
Service : Direction des Services éducatifs	Règlement no :
Direction : Claudette Julien en remplacement de Marlène Bédard	Politique no : 332
Nouveau texte : <input checked="" type="checkbox"/> Texte révisé : <input type="checkbox"/>	Procédure no :
Texte non révisé : <input type="checkbox"/> Texte en révision : <input type="checkbox"/>	
Document no : _____	Résolution no : CC121/10-11
Gesdoc : _____	
Note ou remarque : La politique CC121/10-11 a été adoptée à la séance régulière du 22 juin 2011.	
Approuvé par :  Fonction : Directeur général Date : 28 juin 2011	Nombre de pages : 11

Politique

Culturelle



 *Commission scolaire de
Portneuf*

La sculpture a pour thème : *Phobos et Deimos*

Ainsi appelle-t-on les deux petits astres qui tournent autour de la planète *Mars*.

Deimos, le plus petit des deux satellites informes, mesure moins de 16 km dans sa plus grande dimension.

Phobos a une longueur supérieure de 8 km à celle de son petit frère. Il est dominé par un cratère de 10 km de diamètre. La sculpture évoque leur croisement. Deux fenêtres, où s'inscrivent leurs trajectoires, ont été rapprochées. Ces deux mondes en conjonction forcée montrent un ensemble au bord du déséquilibre. Pourtant, le point d'appui de l'assemblage se situe bien sous les pierres.

Nature de l'œuvre

Sculpture de type signalétique, plus verticale qu'horizontale.

Matériaux

La pierre :

Blocs erratiques transportés, modelés et déposés par l'inlandsis laurentien il y a environ 10 000 ans. Le terme *moraine* est également employé pour parler de ce matériau transporté par les glaciers. Les pierres ne sont pas travaillées, elles demeurent dans l'état où elles ont été trouvées.

Le métal :

Aluminium en feuille pour les surfaces et plaque d'aluminium pour les structures de support. L'aluminium offrira fini brossé

Artiste : Mario Gagnon, 2003

L'œuvre s'intègre à l'environnement architectural du Centre de la Croisée de Donnacona.



Table des matières

Mot de la direction générale	1
Préambule	2
Fondements	2
Orientations	3
Objectifs	4
Rôles des différents intervenants	5
Mandataire	7
Conclusion	7
Membres du comité de travail	7
Bibliographie	8

*« Mettre la culture à la portée des élèves,
c'est les guider vers le sens critique et la créativité,
l'estime de soi et la fierté, la réussite scolaire.*

*Telle une boussole, la culture oriente les jeunes.
Elle leur apprend à tenir solidement la barre de leur destin
et à éviter les écueils de la démotivation et du décrochage. »*

Mot de la direction générale

La Commission scolaire de Portneuf mandataire du développement culturel de notre territoire

Pourtant, pour la première fois depuis la création des commissions scolaires en 1845, le gouvernement du Québec a ajouté l'article 207.1 à la *Loi sur l'instruction publique* qui précise la mission principale et les missions complémentaires de notre organisation géographique. Ainsi, il est stipulé « ... et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. ».

Nous devons donc un grandiose merci à toutes ces personnes qui ont porté, quelquefois seules dans leur environnement organisationnel, les chromosomes de cet ADN portneuvois qui se constitue au fil du temps telle une toile d'araignée savamment tissée, mais néanmoins fragile aux intempéries de toutes sortes, et c'est peu dire.

Heureusement, grâce au principe de l'égalité des chances, dans les établissements de la Commission scolaire, les élèves sont exposés à la culture par l'émerveillement de leurs cinq sens entrant en communication avec toutes les manifestations artistiques qui leur sont proposées par les enseignants et autres adultes de l'environnement éducatif et celles que les élèves créent à leur tour, tel un cycle de reproduction naturelle. C'est ainsi que se développent et se distinguent à tout jamais les us et coutumes d'un groupe, d'une société qui se transforment parfois en convictions partagées, en manière de voir et de faire, voire en patrimoine vivant.

Cela dit, l'ADN portneuvois est soumis à la mondialisation, à l'instantanéité. Il faut donc redoubler d'ardeur, de passion, de conviction pour poursuivre d'une part notre mission organisationnelle, mais d'autre part conserver ces chromosomes distinctifs, typiquement portneuvois.

Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage.



Jean-Pierre Soucy
Directeur général

Préambule

En intégrant la dimension culturelle à sa planification stratégique, la Commission scolaire de Portneuf tient à soutenir le rehaussement du niveau culturel dans les apprentissages des jeunes tel que préconisé dans le *Programme de formation de l'école québécoise* en accordant une place privilégiée :

- à l'enseignement des matières naturellement porteuses de culture que sont la langue, les arts et l'histoire;
- à la dimension culturelle dans tous les programmes d'études;
- aux ressources culturelles et à la pratique d'activités culturelles.

Par sa *Politique culturelle*, la Commission scolaire de Portneuf reconnaît que la promotion de la culture fait partie intégrante de sa mission éducative et porte des valeurs telles que :

- confiance
- responsabilisation
- entraide

En gardant la réussite de l'élève au cœur de sa mission, la Commission scolaire de Portneuf soutient que tous les individus peuvent se qualifier et se développer globalement.

Fondements

Considérant que le gouvernement du Québec, dans sa *Politique culturelle* votée en 1992 *Notre culture, notre avenir*, définit ainsi une de ses orientations majeures *Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture* en reconnaissant les établissements scolaires (écoles et centres) comme *voies privilégiées d'accès à la culture*;

Considérant que le ministère de l'Éducation affirme que l'école québécoise doit nourrir l'élève de culture afin qu'il construise son identité personnelle pour lui permettre de devenir à son tour innovateur et créateur;

Considérant que lors des États généraux de 1995, dans *L'école tout un programme*, les curriculums du primaire et du secondaire ont été restructurés et a été intégré le rehaussement du niveau culturel des programmes d'études;

Considérant que le *Programme de formation de l'école québécoise* affirme que *L'école doit offrir aux élèves de nombreuses occasions de découvrir, d'apprécier ses manifestations dans les différentes sphères de l'activité humaine au-delà des apprentissages précisés dans les programmes d'études*¹;

¹ Ministère de l'Éducation du Québec, *Programme de formation de l'école québécoise*, 2001, p. 4

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* mentionne également dans son article 255 que la commission scolaire doit être habilitée à fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques et communautaires.

La Commission scolaire de Portneuf, consciente de sa réalité culturelle au regard de ses ressources, de ses activités ainsi que de son patrimoine culturel, veut enrichir la vie culturelle sur son territoire. Elle propose donc une *Politique culturelle* pour s'investir et contribuer ainsi au développement de celle-ci.

La Commission scolaire de Portneuf se donne également une définition de la culture qui se résume ainsi :

« Pour la simple raison qu'il est impossible de définir clairement un domaine aussi large que la culture et que celle-ci est à la fois la source, la substance et la finalité de l'école (Forquin 1989), la commission scolaire, à titre de guide et de gestionnaire des écoles de son territoire, opte pour une définition élargie qui décrit mieux la réalité. Cette définition : « L'école a pour mission de faire découvrir aux élèves le plaisir des choses de l'esprit », provient de l'Association Québécoise des Comités Culturels scolaires, elle permet une approche élargie de la culture s'adressant aux cinq grands domaines des programmes de formation primaire et secondaire² »

Orientations

La Commission scolaire de Portneuf a identifié cinq grandes orientations et les a regroupées comme suit :

- Orientation 1 : Reconnaissance
- Orientation 2 : Sensibilisation
- Orientation 3 : Accessibilité
- Orientation 4 : Concertation
- Orientation 5 : Développement

Orientation 1 : Reconnaissance

La Commission scolaire de Portneuf entend :

- valoriser les activités artistiques et culturelles existantes et en supporter la continuité;
- valoriser l'identité culturelle de ses élèves et de son personnel en s'appuyant sur l'héritage culturel de chacun et sur la langue française;
- contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance à sa communauté, à sa région et à sa nation;
- reconnaître et soutenir les personnes-ressources du domaine artistique et culturel de son organisation et de la région.

² Colette Matte, enseignante en arts plastiques, École secondaire Saint-Marc, C.S. de Portneuf

Orientation 2 : Sensibilisation

La Commission scolaire de Portneuf entend :

- sensibiliser le personnel de son organisation à l'importance de rehausser le niveau culturel de l'élève, car la culture est un outil favorable à l'épanouissement individuel et collectif;
- s'assurer de conserver ou de référer au *Centre d'archives régional* les documents historiques issus du patrimoine culturel régional;
- mettre en valeur les objets de culture rappelant notre histoire ancienne et contemporaine.

Orientation 3 : Accessibilité

La Commission scolaire de Portneuf entend :

- donner à tous les élèves une formation artistique de qualité en respectant la continuité telle que définie par le régime pédagogique;
- offrir à son personnel et à ses élèves des activités artistiques et culturelles diversifiées et de qualité;
- favoriser l'accessibilité aux équipements et locaux de la Commission scolaire pour la tenue d'événements culturels dans la région.

Orientation 4 : Concertation

La Commission scolaire de Portneuf entend :

- mettre à profit nos compétences et celles des différents partenaires, tels que les artistes professionnels, les représentants des municipalités, de la MRC, des organismes culturels, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de la Culture et des Communications et des autres paliers gouvernementaux, en facilitant les échanges;
- faire connaître et maximiser l'utilisation des différentes mesures de soutien financier reliées aux arts et à la culture.

Orientation 5 : Développement

La Commission scolaire de Portneuf entend :

- susciter l'adhésion de tous les intervenants au développement culturel;
- encourager et stimuler les élèves ainsi que le personnel à la pratique artistique et à l'appréciation des arts en général;
- soutenir de nouveaux projets culturels et les publiciser;
- supporter les divers intervenants dans l'élaboration des projets à caractères culturels et favoriser la continuité de ceux déjà existants;
- diffuser les expériences et les réalisations culturelles de chaque établissement scolaire au sein de son organisation et dans la région à l'aide de différents médias;
- soutenir le développement des bibliothèques scolaires.

Objectifs

La Commission scolaire de Portneuf s'engage à :

- reconnaître l'importance d'enrichir l'environnement culturel de l'ensemble des personnes de son organisation;
- s'assurer du développement des arts et de la culture dans tous ses établissements par la mise en place du comité culturel de la Commission scolaire et d'un comité culturel par établissement;
- mobiliser son personnel dans un souci constant de la qualité de la langue française, héritage culturel qui contribue au dialogue entre les générations et les cultures;
- promouvoir et valoriser une vie culturelle de qualité dans chacun de ses établissements en sensibilisant le personnel de son organisation aux arts et à la culture;
- se préoccuper, dans la formation du personnel, de la dimension culturelle des programmes;
- favoriser la fréquentation des lieux de culture et les rencontres avec les créateurs de la région de Portneuf tant au niveau de ses élèves qu'au niveau de son personnel;
- favoriser aussi la fréquentation des lieux culturels et les rencontres avec les créateurs tant sur le plan national qu'international;
- s'assurer de la mise en application de la *Politique culturelle* en y affectant les ressources disponibles.

Rôles des intervenants

1. Rôles de la Commission scolaire

La Commission scolaire de Portneuf s'engage à :

- reconnaître une place privilégiée à la dimension culturelle dans tous les programmes d'études;
- mettre en place un comité culturel à la Commission scolaire de Portneuf et le soutenir;
- encourager la mise en place des comités culturels dans les écoles;
- identifier et mettre en valeur les œuvres antérieures et actuelles en réservant des espaces appropriés;
- assurer les liens avec les différents comités culturels des écoles;
- faire connaître le programme *La culture à l'école* ou toutes autres mesures pouvant contribuer au développement des arts et de la culture;
- informer les écoles de l'offre culturelle disponible (formations, ateliers, spectacles);
- coordonner certaines activités culturelles au sein de son organisation;
- faciliter l'accessibilité aux équipements et locaux de la Commission scolaire pour la tenue d'activités à caractère culturel;
- réviser la *Politique culturelle* aux cinq ans.

2. Rôles du comité culturel de la Commission scolaire

- Conseiller et recommander à la Commission scolaire des actions et des affectations de ressources découlant de la mise en application de la *Politique culturelle* ou de son plan d'action;
- Initier des réflexions et des échanges culturels;
- Collaborer à la visibilité et à la promotion des projets culturels provenant de son organisation;
- Assurer la diversité et la continuité de l'offre culturelle;
- Favoriser la coopération entre les différents partenaires;
- Élaborer un plan d'action et voir à son actualisation;
- Évaluer annuellement l'application de son plan d'action.

Composition du comité culturel de la Commission scolaire de Portneuf

- deux représentants des directions d'établissement (primaire et secondaire);
- un membre des services éducatifs;
- un conseiller pédagogique en arts;
- un représentant du milieu culturel;
- deux enseignants impliqués au niveau culturel;
- un commissaire.

3. Rôles des établissements

- Inclure la dimension culturelle au projet éducatif de l'école;
- Offrir une formation artistique continue et diversifiée de qualité à tous les élèves;
- Promouvoir la qualité du français;
- Mettre en place un comité culturel;
- Intégrer la dimension culturelle dans l'enseignement des compétences disciplinaires afin d'amener l'élève à situer tout nouvel apprentissage dans un contexte historique;
- Reconnaître et promouvoir les activités artistiques et culturelles déjà existantes;
- Mettre en valeur l'expression artistique des élèves;
- Organiser des sorties culturelles et s'assurer de la préparation et du suivi des élèves avant, pendant et après la participation à ces sorties et ce, en lien avec le programme d'étude;
- Encourager l'émergence et la création de projets, d'activités ou d'événements à caractère artistique ou culturel tel qu'Expo-science, Secondaire en spectacle....
- Mettre à profit les compétences des personnes-ressources du milieu;
- Identifier un espace pour mettre en valeur les réalisations des élèves.

4. Rôles du comité culturel de l'école

- Servir de relais au comité culturel de la Commission scolaire pour des actions concertées;
- S'assurer de l'intégration de la dimension culturelle au projet éducatif de l'établissement;
- Encourager des partenariats locaux avec les intervenants culturels;
- Élaborer ou fournir des documents pédagogiques permettant de préparer les élèves à une activité ou à une sortie culturelle afin de maximiser les apprentissages;

- Participer à la logistique des sorties ou des activités culturelles : réservation du lieu, transport, collecte des fonds, etc.

Mandataire

La Commission scolaire mandate son comité culturel pour assurer la mise en œuvre de la *Politique culturelle* en élaborant un plan d'action et en procédant à sa révision aux deux ans.

Conclusion

Pour conclure, voici une citation de M. Robert Bisailon :

« Créez chacun votre propre saison culturelle, éclatée, diversifiée, adaptée à votre milieu, à ses besoins comme à ses ressources. Afin que de plus en plus d'élèves au Québec visitent des musées, rencontrent des artistes, apprécient leur patrimoine, assistent à des spectacles et nourrissent leur relation avec le monde, réalisant ainsi la véritable mission de l'éducation : rendre libre. »

(Robert Bisailon, De l'effleurement à la rencontre. Conférence d'ouverture de Contact +, avril 1997)

Les membres du comité de travail de la *Politique culturelle*

La Commission scolaire de Portneuf tient à remercier particulièrement toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de cette *Politique culturelle*. Nous tenons à souligner spécialement l'apport extraordinaire des membres de la *Table de concertation culturelle* qui ont participé au processus d'élaboration de la *Politique culturelle* :

Madame Brigitte Larivière
Responsable du programme culturel

Madame Sylvie Marcotte
Directrice adjointe au primaire

Madame Isabelle Mainguy
Commissaire
Commission scolaire de Portneuf

Madame Nana-Esther Pineau
Enseignante en musique

Madame Marie-Claude Demers
Agente de développement culturel
MRC de Portneuf

Monsieur Stéphane Lamothe
Directeur au secondaire

Bibliographie

- QUÉBEC. Loi sur l'instruction publique, L.I.P., c.1-13.3, Éditeur officiel du Québec, 2003, 151 p.
- QUÉBEC. Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et règlements, à jour au 2 mars 2004, Éditeur officiel du Québec, 18 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire et enseignement primaire, Québec, gouvernement du Québec, 2001, 350 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Rencontres culture-éducation, Programme 2003-2004, Québec, gouvernement du Québec, 2003, 17 p.
- Politiques culturelles consultées :
 - o Politique culturelle du Québec 1992
 - o Politique culturelle du Pays-des-Bleuets
 - o Politique culturelle de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
 - o Politique culturelle de la Commission scolaire de la Côté-du-Sud
 - o Politique culturelle de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
 - o Politique culturelle de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
- CAP SUR LA CULTURE. *Réalisé par la direction de la concertation interministérielle du ministère de la Culture et des Communications, avec la collaboration de la direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du ministère de l'Éducation*, avril 2002, 36 p.